



# COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

---Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime---

## DECISION N°067-2024 DU 10 AVRIL 2025

### **FIXANT LA DATE DE FERMETURE DE LA PECHE DES COQUILLES SAINT-JACQUES A LA DRAGUE ET EN PLONGEE SUR LE GISEMENT DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC (SECTEURS 1 ET 4) CAMPAGNE 2024-2025**

Le président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (ci-après dénommé CRPME) de Bretagne,

- VU la délibération 2024-075 « COQUILLES SAINT-JACQUES - COTES D'ARMOR » du 25 septembre 2024 du CRPME fixant les conditions particulières d'accès pour la pêche des coquilles Saint-Jacques dans les eaux territoriales au large des Côtes d'Armor ;
- VU la délibération n°01/2022 du 18 février 2022 du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor (ci-après dénommé CDPME) relative aux dépassements du volume maximal de pêche autorisé et à la contribution des professionnels sur tous les apports de coquilles Saint-Jacques pêchées dans les Côtes d'Armor ;
- VU la décision 128-2024 du 26 septembre 2024 ;
- VU la décision 129-2024 du 26 septembre 2024 ;
- VU l'avis de la commission coquilles Saint-Jacques du CDPME des Côtes d'Armor en date du 02 avril 2025 ;
- VU la demande du CDPME des Côtes d'Armor en date du 10 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de gérer durablement la pêche des coquilles Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc sur les secteurs 1 et 4,

Considérant la nécessité d'organiser le rattrapage des jours de pêche perdus pour cause de force majeure,

## DECIDE

### Article 1 : Fermeture de la pêche

Sauf exceptions mentionnées à l'article 2 de la présente décision, la pêche des coquilles Saint-Jacques sur les secteurs 1 et 4 du gisement de la Baie de Saint-Brieuc sont fermés à compter du **mercredi 09 avril, après la pêche.**

### Article 2 : Journées de pêches exceptionnelles autorisées après la fermeture

Après la date de fermeture du gisement de la Baie de Saint-Brieuc, des journées de rattrapage et des journées spéciales pour la fête de la coquille à SAINT-QUAY-PORTRIEUX pourront être organisées dans les conditions figurant au tableau ci-dessous :

Journées de rattrapage	A partir du 14 avril 2025
Pêches spéciales Fête de la Coquille SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Du 21 au 25 avril 2025

Les journées et horaires, modalités particulières de pêche et navires autorisés seront précisés par décision du Président CRPME de Bretagne sur proposition CDPME des Côtes d'Armor.

### Article 3 : Diffusion de la présente décision

Le Président du CDPME des Côtes d'Armor est chargé de la diffusion de la présente décision.

Le Président du CRPME de Bretagne  
Olivier LE NEZET

Le Président de la commission Coquillages  
Grégory METAYER

CRPME DE BRETAGNE  
1, square René Cassin  
35700 RENNES

CRPME DE BRETAGNE  
1, square René Cassin  
35700 RENNES